

# Les frais du contrat de capitalisation UNEP CAPITALISATION\*

Montant minimal de versement initial :

- Gestion Libre : 1 500€
- Gestion Assistée :
  - Option Délégation de gestion : 25 000€
  - Option SCPI : 100€
  - Option Sécurité en euros : 100€

## Frais annuels

### Frais de gestion du contrat

Frais des supports

#### 1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros)

- 1,003% maximum

Supports unités de compte

- SCPI : 1,193% maximum
- OPC (hors SCPI) : 1,003% maximum

#### 2/ Gestion Assistée

Tous supports : 1,193%

## Frais de gestion des unités de compte

### 1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,39%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,85%
Fonds obligations (moyenne)	1,26%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,46%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,57%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,19%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,13%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,75%

### 2/ Gestion assistée

Ensemble des fonds (moyenne)	2,04%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,76%

## Autres frais annuels

*frais forfaitaires*

Non applicable

*frais proportionnels*

Non applicable

**Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)**

Frais sur versement	5% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Gratuit, seuls les arbitrages initiés à cette occasion génèrent des frais de 0,75% des sommes arbitrées.

**Frais d'arbitrage****1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre**

- 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP

**2/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion assistée**

- 0,50% des sommes arbitrées

nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente*****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

\*\*\*\*\*=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.